Contrat de concession

Le nouveau contrat de concession 2020-2050

Le comité du SE60, qui représente 441 communes du département, a voté le 17 décembre 2019, à l'unanimité, en faveur de la signature du nouveau contrat de concession pour la fourniture et la distribution d'électricité avec Enedis et

Electricité De France

pour une durée de 30 ans à compter du 31 décembre 2019.

Après plus d'un an de négociations, un projet de contrat a été présenté avec des avancées majeures pour les collectivités justifiant l'anticipation de la fin du contrat initialement prévue en 2026. Ces nouvelles clauses permettront au syndicat d'accompagner les évolutions de réseau nécessitées par la transition énergétique.
L'occasion pour l'ensemble des intervenants de réaffirmer leur attachement au service public de l'énergie.

Un contrat intégrant les enjeux de la transition énergétique.

Après le développement de la mobilité électrique avec l'installation de 110 bornes de recharge Mouv'Oise pour véhicule électrique et l'accompagnement des Plans Climat auprès de 14 Communautés de communes, le syndicat renforce ses actions pour adapter la production et la consommation énergétiques du réseau aux futurs usages.
Ainsi les questions d'adaptation du réseau à la production d'énergies renouvelables, des infrastructures de recharges de véhicules électriques, de la mise à disposition de données énergétiques ou des technologies smart grids sont traitées. Ces éléments constituent une des avancées les plus marquantes du nouveau contrat.
Le SE60 et Enedis s'unissent en ce sens et veulent partager leurs expertises communes et leurs données pour faciliter l'émergence et la mise en œuvre de projets innovants.

Une vision à long terme du réseau pour s'adapter au monde de demain.

Le nouveau contrat confortera l'amélioration de la qualité de fourniture du réseau électrique à l'heure où les aléas climatiques provoquent des coupures d'électricité préjudiciables pour tous. Il donne ainsi une vision à long terme des évolutions du réseau et innove dans les modalités de gouvernance des investissements à réaliser.

Des programmations travaux avec des indicateurs de performance ambitieux.

Un schéma directeur des investissements, le premier du département, donne des valeurs repères de travaux à atteindre pour les 30 prochaines années, se déclinant par des programmations pluriannuelles renouvelées tous les 4 ans avec des indicateurs et des objectifs précis.

- Renforcement du réseau : A l'horizon 2050, 80% du réseau aérien Haute tension A, c'est-à-dire moyenne tension (20 - 54 KV) à caractère incidentogène ou sensible au risque climatique seront enfouis (soit près de 300 km de mise en souterrain). Enedis s'est également engagé à résorber 66% des réseaux Basse tension (230 - 400 V Mono ou Triphasé) nus (dit fils nus) en zone urbaine et le SE60 se chargera de résorber la totalité en zone rurale.
- Modernisation du réseau : installation de plus de 30 OMT supplémentaires sous 4 ans (Organe de Manœuvre Télécommandé), outil né des nouvelles technologies permettant à Enedis d'intervenir à distance sur le réseau. L'objectif étant de réalimenter rapidement les clients en cas de coupure d'électricité.
- Renouvellement du réseau : comme pour les bâtiments anciens, une rénovation peut être nécessaire sur une partie du réseau. Il faut donc résorber les technologies incidentogènes telles que les Câbles Papier Imprégné (CPI). A ce jour, cela représente 340 km de CPI-Haute tension A, c'est-à-dire moyenne tension (20 - 54 KV) et 123 km CPI-

Basse tension (230 - 400 V Mono ou Triphasé) . 80% des CPI-

Haute tension A, c'est-à-dire moyenne tension (20 - 54 KV) et la moitié de la basse tension seront renouvelés à l'horizon 2050. Ces câbles CPI, se situant majoritairement dans les zones urbaines, les travaux devront être coordonnés avec les municipalités.

Des redevances revalorisées favorisant les investissements travaux.

Le concessionnaire Enedis verse au SE60 des redevances de concession dont l'assiette est basée sur les paramètres physique de la concession (population, longueur des réseaux…) et sur les travaux.

R1 : redevance dite de « fonctionnement ».
R2 : redevance dite « d'investissement », compensation financière, versée par le concessionnaire au SE60, au vu des travaux en éclairage public et électrification mandatés N-2 par le SE60 et les collectivités adhérentes (calcul R2 2020/ travaux 2018).

Article 8 : pour l'intégration des ouvrages dans l'environnement. Participation, du concessionnaire Enedis, au financement des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages de la concession (embellissement de poste, effacement postes tours et mutation) et amélioration de la qualité du réseau (mise en souterrain).

– ce qu'Enedis reverse au SE60 pour son activité de contrôle et pour les investissements réalisés directement sur le réseau – ont été sensiblement revalorisées permettant au syndicat de mieux aider les communes dans le financement de leurs travaux.

Le contrat se veut évolutif, plus favorable aux échanges, adapté aux enjeux de la transition énergétique et renforce le service public de distribution d'électricité.

CONTACT

Barbara
DELGRANGE BUKOVAC

Pôle Concession-Énergie

Chargée des concessions

07 86 51 06 03
03 44 48 94 60
b.delgrange@se60.fr